



## Pastorale de la famille

# 3. Que le mariage soit honoré de tous

1. La Bible parle-t-elle du mariage?
2. La dimension de l'alliance
3. Une seule chair
4. Autorité et soumission

### 1. La Bible parle-t-elle du mariage?

Il est fréquent d'entendre, aujourd'hui, que la Bible ne parle pas du mariage. On veut dire par là que le mariage est une disposition purement culturelle et qu'il n'y a pas lieu de rechercher et encore moins d'imposer un modèle unique, ou même quelque modèle que ce soit. Cette manière de penser est courante chez les jeunes générations confrontées d'une part à l'échec de trop nombreux mariages<sup>1</sup>, d'autre part au discours progressiste d'acteurs sociaux et d'hommes politiques désireux de se détacher de plus en plus des valeurs judéo-chrétiennes.

La concordance biblique semble, dans un premier temps, donner raison à ce point de vue, les mots « marier » ou « mariage » n'apparaissant qu'un petit nombre de fois dans les traductions de l'Ancien Testament. Mais la notion est-elle si rare? Considérant l'histoire de l'humanité, Jésus dit :

*« Dans les jours qui précédèrent le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche. Il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme » (Mt 24.38-39).*

Manger, boire, se marier : des activités vitales et pérennes tant que l'humanité existera! Dans la lettre aux Hébreux, nous avons aussi cet appel solennel : « *Que le mariage soit honoré de tous et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères* » (Hé 13.4)<sup>2</sup>.

Il convient ici de rappeler deux principes d'interprétation du texte biblique.

a. Il est vrai qu'on n'élabore pas une doctrine à partir d'un seul verset. Mais on n'élabore pas non plus une doctrine avec une concordance biblique! Une concordance, en effet, retient des mots; une doctrine tient compte aussi et d'abord des notions. Les mots sont choisis par le traducteur<sup>3</sup>; les notions sont transmises par l'auteur. Concernant le mariage, il est possible d'attester qu'il s'agit d'un thème majeur dans la révélation biblique, quand bien même le mot n'apparaît que peu de fois. Par

1 En France, entre 2005 et 2015, on compte entre 40 et 50 divorces pour 100 mariages.

2 Notons que cet avertissement doit être entendu par les célibataires également.

3 Par exemple, le même mot, y compris en grec, peut avoir des sens très différents. Par exemple, le verbe *juger* (*krinô*) a un sens négatif en Mt 7.1 et un sens positif en 1 Co 6.2. Le même terme, donc, mais deux notions différentes.

exemple, les textes fondateurs du mariage (Gn 1.27; Mt 19.4-6; voir Ép 5.22-33) n'emploient pas le mot « mariage »!

b. Le texte biblique a été écrit dans des contextes différents du nôtre. Deux erreurs sont donc à éviter. La première consiste à ne pas tenir compte de cela et à mettre sur un même plan l'enseignement contenu dans le texte et sa dimension culturelle. On fait alors dire trop au texte. La deuxième erreur consiste à évacuer l'enseignement avec la dimension culturelle, en ne donnant aux textes qu'une dimension symbolique et en faisant de notre propre culture le critère d'interprétation du texte. La première erreur est celle du littéralisme qui ne tient pas compte du style littéraire ni de l'intention de l'auteur, accordant une valeur universelle à ce qui ne concerne qu'un contexte donné. La seconde erreur est celle de la lecture symbolique qui interprète la Bible comme si elle n'était composée que de paraboles et qui réduit le sens à retenir à une infime partie de ce qui est dit.

Le *sola Scriptura* de la Réforme ne nie pas l'utilité, l'importance même, d'utiliser des doctrines formulées en tenant compte de l'enseignement de la Bible prise dans son ensemble<sup>4</sup>. Dans cette optique, le mariage n'apparaît pas comme une donnée culturelle aléatoire, mais comme une réalité de première importance, rattaché à des doctrines aussi importantes que la création, l'alliance, l'Église dans son unité avec Jésus-Christ.

## 2. La dimension de l'alliance

La Bible, nous l'avons dit, a été écrite dans un espace et dans un temps donnés, et elle porte une empreinte culturelle évidente. Il est également évident que les thèmes fondamentaux dont elle est porteuse dépassent très largement les cadres culturels dans lesquels elle a été rédigée et même la pensée des auteurs qui l'ont écrite.

Au début de ce cours, nous avons évoqué l'enjeu du récit de la création : la création de l'être humain homme et femme, mais aussi l'union profonde qu'ils sont appelés à former dans le cadre du couple, font partie intégrante de la volonté bonne du Créateur. Si le couple peut devenir un lieu de conflits et de souffrances, ce n'est pas à cause du couple, c'est à cause du péché! (voir Mt 19.8; 1 Tm 2.13-14).

Il est utile ici d'évoquer un thème majeur de la révélation biblique, celui de l'alliance. Nous le faisons à grands traits<sup>5</sup>.

Ce terme est utilisé 293 fois dans la Bible. Cela ne prouve rien, mais il s'agit quand même d'une indication significative. On trouve également 54 fois le mot « serment » qui lui est associé, comme en témoigne cette parole d'Abimélec à Isaac :

« Nous voyons que l'Éternel est avec toi. C'est pourquoi nous disons : Qu'il y ait un serment entre nous, entre nous et toi, et que nous fassions alliance avec toi! Jure que tu ne nous feras aucun mal » (Gn 26.26-29).

Deux points sont à relever dans ce passage :

4 Ce qu'on appelle généralement *l'analogie de la foi*, c'est-à-dire la conformité avec la foi telle qu'elle est révélée dans l'ensemble de l'Écriture. L'expression est employée en grec en Rm 12.6; voir Ac 20.26-27.

5 Voir l'article de Pierre Courthial intitulé *L'Écriture comme traité d'alliance*.

a. Cette proposition vient d'un roi païen qui entend s'accorder avec le peuple élu. Il y a donc là une disposition qui a un caractère universel : un serment en bonne et due forme constitue un fondement solide, un recours fiable, une sécurité dans un monde devenu chaotique. Il fait appel à l'honneur des parties prenantes dans un contexte de possibles conflits<sup>6</sup>.

b. Mais autre chose doit être noté. Dans ce même chapitre, Dieu dit à Isaac : « *Je tiendrai le serment que j'ai fait à Abraham ton père* » (Gn 26.3). Là aussi, dans un contexte menaçant (famine), Dieu rappelle son engagement premier<sup>7</sup>. On peut penser qu'Abimélec a perçu ce que l'alliance entre l'Éternel et son peuple avait de précieux, et ce qu'elle pouvait avoir de profitable pour lui!

Il est touchant de voir que Dieu use de dispositions tout humaines pour révéler son intention et son engagement envers son peuple. La notion de serment est solennelle : en aucun cas on ne doit en faire usage avec légèreté (Ec 5.3-5; Jc 5.12).

Ainsi, Dieu se lie lui-même par sa parole donnée, comme cela est rappelé dans la lettre aux Hébreux :

*« Or les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse l'immutabilité de sa résolution, intervint par un serment, afin que par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous trouvions un puissant encouragement, nous dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée. Cette espérance, nous la possédons comme une ancre de l'âme... » (Hé 6.16-19).*

De ce texte, entre autres, nous pouvons déduire que, sans serment, sans alliance, il n'y aurait pas de foi possible pour l'homme dans la situation qui est la sienne. Une alliance réclame un engagement solennel. Par exemple, l'apôtre Paul le dit ainsi : « *Car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut* » (Rm 10.10). On n'entre pas incognito dans une alliance.

Quelle est l'implication pour le mariage? C'est que le mariage n'est pas un simple accord susceptible de se faire ou se défaire sans formalité. Ce n'est pas non plus une disposition qui pourrait se cantonner au domaine privé. Dieu est le premier témoin de l'alliance conjugale (Ml 2.14; Pr 2.17); mais la nature du mariage nécessite qu'il y ait également des témoins sur la terre<sup>8</sup> :

*« Boaz dit aux anciens et à tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que je me suis acquis pour femme Ruth la Moabite. [...] Vous en êtes témoins aujourd'hui! Tout le peuple qui était à la porte et les anciens dirent : Nous en sommes témoins! » (Rt 4.9-11).*

6 Il est remarquable qu'Abimélec soit en mesure d'affirmer que l'Éternel est avec Isaac. Cela rappelle la parole de Rahab la prostituée en Josué 2, ou encore celles du centenaire de Luc 7.1-10 ou de la femme syro-phénicienne en Marc 7.24-30 : des païens touchés par la grâce sont en mesure de reconnaître les signes de la grâce et d'y avoir recours.

7 Zacharie rappellera la promesse, le serment fait par Dieu à Abraham (Lc 1.73). L'initiative appartient toujours à Dieu.

8 Sur la nécessité de témoins pour tout acte solennel, voir Dt 19.15; Jr 32.10; 1 Tm 5.19; Hé 10.28.

C'est la différence qui existe entre le mariage et l'union libre (ou le concubinage), comme le montre vraisemblablement la parole de Jésus à la femme samaritaine : « *Tu as eu cinq maris et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari* » (Jn 4.17-18).

Plusieurs exemples bibliques attestent que l'amour entre deux personnes ou l'union sexuelle, comme dans le cas de Dina (Gn 34)<sup>9</sup>, ou même les fiançailles<sup>10</sup> (qui ne pouvaient être rompues que par un divorce) comme dans le cas de Joseph et Marie (Mt 1.25; Lc 1.34) ne constituent pas un mariage.

C'est ici qu'il importe de distinguer ce qui est du principe permanent de ce qui est purement culturel. En Israël, les anciens constituaient l'instance d'autorité sociale et juridique (Dt 22.13-21). Dans ce cadre, la dimension religieuse n'était pas distincte de la dimension civile ou politique. Il en a été de même en France pendant longtemps. Depuis la séparation de l'Église et de l'État (1905), c'est le maire (il y a 36 000 communes et donc 36 000 maires en France) qui représente l'autorité civile et donne au mariage son caractère social objectif<sup>11</sup>. Le maire est habilité à déclarer un couple uni. La demande de bénédiction peut se vivre dans le cadre de la communauté chrétienne, ensuite<sup>12</sup>.

Les modalités peuvent varier, d'une culture à une autre, mais dans tous les cas, il doit y avoir un caractère public (demande de mariage au père, versement d'une dot, repas de fête). Cela confère au mariage un statut légal, comme Paul l'écrit (Rm 7.2). C'est ce caractère légal qui permet de condamner l'adultère (Dt 22.22) et autorise les magistrats à se prononcer. Nous savons, par ailleurs, que le terme adultère est utilisé également pour désigner l'infidélité du peuple de Dieu à l'égard de son Dieu (Éz 6.9; Jc 4.4). Ce n'est pas sans signification.

### 3. Une seule chair

« *L'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme et ils deviendront une seule chair* » (Gn 2.24; Mt 19.5-6; Ép 5.31). Il est important de noter l'ordre de ces trois verbes. Quitter, c'est s'assumer comme adulte (voir 1 Co 13.11). Quitter est nécessaire pour contracter une nouvelle alliance comme on le voit avec la vocation d'Abram : « *Quitte ton pays, ta famille...* » (Gn 12.1)<sup>13</sup>. S'attacher, c'est choisir et s'engager dans la durée, avec l'ensemble des droits et des devoirs que nécessite la vie commune. L'expression devenir une seule chair inclut l'union sexuelle, mais aussi et peut-être d'abord une vie commune qui est autre chose qu'une simple cohabitation.

Le verbe devenir fait penser à un processus, à un engagement perfectible. On comprend que l'union sexuelle en est une des expressions, mais qu'elle n'en est pas la seule, ou plutôt que cette union sexuelle exprime et doit favoriser une union plus grande : celle de deux êtres avec tout ce qu'ils sont. Il

9 Ce jeune couple s'aimait, mais les frères de Dina ont considéré que leur sœur avait été traitée comme une prostituée (Gn 34.31).

10 Les fiançailles sont à la fois un temps de préparation et d'attente. Voir mon article intitulé *Lettre à deux fiancés* qui suggère une manière de bien vivre les fiançailles.

11 Pour les protestants en effet, le mariage est une disposition créationnelle qui déborde largement le cadre de la communauté des croyants.

12 N'oublions pas que le mariage est une disposition créationnelle. Il concerne donc tous les hommes.

13 On honore son père et sa mère toute sa vie. On ne leur est soumis que lorsqu'on est enfant.

ne s'agit pas seulement d'assouvir un besoin, il s'agit d'un renouvellement d'alliance! Le corps, en effet, c'est la personne tout entière sans que rien ne soit retenu en arrière (voir Rm 12.1).

« J'offre mon corps à toi », disait chacun des époux lors des cérémonies de mariage, au Moyen Âge. Paul le dit ainsi : « La femme n'a pas autorité sur son propre corps, c'est le mari. Pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, c'est la femme » (1 Co 7.4).

Quelle parole étonnante, avec sa parfaite réciprocité, avec la dimension du dépouillement de soi et de la responsabilité envers l'autre que cela suppose.

L'expression « *devenir une seule chair* » est en partie mystérieuse, ce qui implique beaucoup d'attention et de respect de notre part. Ce « *une seule chair* » peut et doit sans doute être rapproché de l'unité qui existe entre Dieu et son peuple, entre Jésus-Christ et son Église. Non pas *ses Églises*, comme s'il pouvait en avoir plusieurs, mais *son Église*, seule et unique. Cette unité et cet exclusivisme sont bien visibles au chapitre 17 de l'Évangile de Jean<sup>14</sup>.

Dans le cadre de la relation conjugale, l'union sexuelle n'est pas une fin en soi, mais l'expression d'un don réciproque, d'une vie commune faite d'attention à l'autre dans la dynamique du service. Cette appartenance réciproque est absolument exclusive, comme est exclusive l'adoration rendue à Dieu (Ex 20.3). On comprend dès lors que la fornication (relation sexuelle hors mariage) et l'adultère (relation sexuelle à côté du mariage) ne puissent être regardés comme des pratiques ou même comme des accidents anodins. L'adultère altère si profondément la chair unique qu'il peut remettre en cause l'alliance conjugale<sup>15</sup>. « *Fuyez l'impudicité. Quelque péché qu'un homme commette, ce péché est extérieur au corps; mais celui qui se livre à l'inconduite pêche contre son propre corps* » (1 Co 6.18)<sup>16</sup>.

L'ordre des trois verbes *quitter, s'attacher, devenir* permet de dire que le mariage inclut l'union sexuelle et la communauté de vie (Mt 1.18), mais l'union sexuelle (et même la communauté de vie) ne créent pas le mariage. Certes, celui qui s'attache à une prostituée forme un seul corps avec elle, mais cela n'implique pas qu'ils soient mariés. Il y a seulement un acte qui est vécu en dehors du cadre auquel il est réservé, c'est-à-dire une situation désordonnée, un mensonge<sup>17</sup>.

#### 4. Autorité et soumission

Pour beaucoup aujourd'hui, parler d'autorité et de soumission dans le mariage, c'est un peu comme jeter une poignée de cailloux dans un bon plat. Nous allons voir que si l'apôtre Paul le fait, ce n'est aucunement pour abîmer la vocation du mariage, loin de là. Reconnaissons tout de même que le vécu

14 Jésus a dit à son Père : « *C'est pour eux que je prie. Je ne te prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés, parce qu'ils sont à toi* » (Jn 17.9). « *Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée afin qu'ils soient un comme nous sommes un, moi en eux et toi en moi. [...] Je leur ai fait connaître ton nom et je le leur ferai connaître, afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et que je sois en eux* » (Jn 17.22, 23, 26). Il y a dans tout cela une dimension de communion.

15 Voir mon article intitulé *Le divorce*.

16 L'expression « *hors du corps* » est curieuse. Voir Pr 7.27.

17 Je souscris à cette parole du pape Jean-Paul II : « *Toute relation sexuelle en dehors du mariage est un mensonge.* »

de nombreux couples, le comportement de nombreux hommes, malheureusement, ont donné à ces deux mots une sinistre connotation.

Alors, comment en parler d'une manière juste? Sans doute en rappelant de nouveau que le lien conjugal constitue « *un grand mystère* » (Ép 5.32) : non pas une chose que l'on ne peut du tout comprendre, mais une chose que l'on ne peut comprendre entièrement et qui renvoie à une réalité plus grande. C'est pourquoi toute distorsion dans la manière de le vivre porte des conséquences néfastes. Nous avons parlé de la parfaite réciprocité dans la relation entre l'homme et la femme dans le couple. Si nous avons bien entendu cela, nous pouvons parler sans crainte de la parfaite différence qui existe également entre la vocation de l'homme en tant qu'homme et celle de la femme en tant que femme, d'une manière générale et particulièrement au sein du couple.

Cette différence-là n'est pas la conséquence de la chute et du péché<sup>18</sup>. Elle est la conséquence du projet créateur de Dieu. Elle a un rapport avec la nature même de Dieu. Elle a aussi un rapport avec la nature du lien qui unit Jésus-Christ et son Église. Ainsi, on a pu dire que le mariage était « une sorte de miniature de l'amour du Seigneur et de l'Église<sup>19</sup> ».

Dans sa première lettre aux Corinthiens, Paul écrit que « *les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps* » (1 Co 12.12); et il ajoute : « *Ainsi en est-il de Christ* ». Ce qui est singulier, ici, c'est que Paul appelle « Christ » la tête et le corps! Christ et son Église sont bel et bien un seul (Jn 17.22), et cela a beaucoup d'implications. Cependant, personne ne dirait que le corps et la tête sont en tous points similaires et donc interchangeables. Le corps est le corps; la tête est la tête. Mais ils forment une parfaite unité.

Pourquoi l'apôtre Paul dit-il que la position de l'homme dans le couple (mais peut-être aussi au-delà du couple, voir 1 Co 11.1-16) est semblable et même représentative de celle de Christ par rapport à son Église? Et pourquoi dit-il que la position de l'épouse est semblable ou représentative de celle de l'Église? Ce n'est pas à nous de répondre! C'est à nous d'y prêter attention dans la foi<sup>20</sup>.

Ainsi, l'apôtre Paul peut-il parler de soumission réciproque (dans l'Église et pourquoi pas dans le couple) en Éphésiens 5.21 et demander ensuite aux épouses d'être soumises chacune à leur mari (Ép 5.22). En somme, cela n'est pas contradictoire et se rapporte aux deux chapitres de la Genèse nous rapportant le récit de la création : réciprocité totale dans le premier; asymétrie dans le second. Ainsi, nous comprenons qu'il s'agit d'une réalité qui est à la fois liée à l'ordre de la création : qui devrait donc être reconnue par tous, croyants et non-croyants; et qui est liée à l'ordre de la rédemption : seuls les chrétiens peuvent la comprendre et la vivre réellement.

Qu'est-ce que cela signifie pour les maris? Les maris chrétiens doivent comprendre leur autorité comme le Christ a compris la sienne : une autorité légitime, qui non seulement peut, mais aussi doit être exercée de la part de Dieu (et donc dans la soumission à Dieu), malgré la faiblesse, dans un esprit de service qui peut aller jusqu'au sacrifice. Il faut évidemment citer cette parole de Jésus : « *C'est ainsi*

18 La conséquence du péché apparaît, elle, en Gn 3.16 : « *Il dominera sur toi.* »

19 Professeur Pierre Courthial.

20 Est-il possible de penser que l'Église a été tirée de Christ comme la femme a été tirée de l'homme?

que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs » (Mt 20.28).

Nous voyons que la notion d'autorité, quand elle a Jésus-Christ pour modèle, cesse d'être vidée de son contenu et cesse d'être menaçante. Nous voyons que nous avons, en parlant de cela, un modèle parfait pour les ministères dans l'Église, nous y reviendrons<sup>21</sup>. Les épouses ont-elles à craindre une autorité qui a pour modèle celle de Jésus-Christ? Ce n'est pas une autorité qui domine, c'est une autorité qui sert. Ce n'est pas une autorité qui prend, c'est une autorité qui donne, qui se donne. « *Maris, aimez chacun votre épouse comme le Christ a aimé l'Église et s'est donné pour elle* » (Ép 5.25). Le pasteur Maurice Ray écrit : « *Si l'homme, dans tous les plans de sa vie, a cette autorité aimante qui cherche la joie de l'autre, il n'y a jamais de risque d'autoritarisme. Le bonheur d'une femme est d'être soumise à un tel mari.* »<sup>22</sup>

Qu'est-ce que cela signifie pour les épouses? Les épouses chrétiennes peuvent comprendre leur soumission comme l'Église doit comprendre la sienne. Cela devrait parler à chacun de nous, hommes et femmes, car nous vivons tous cette soumission dans la foi depuis que nous connaissons le Seigneur. C'est une soumission de cœur, nourrie de confiance, d'écoute et du désir de servir en toutes choses avec joie, zèle et humilité. Est-ce une soumission servile ou infantile? Non. C'est une soumission qui est bornée par la soumission au Seigneur qui seule est sans limites. L'épouse chrétienne reçoit du Seigneur ce qu'elle ne reçoit pas de son mari. C'est là aussi sa sécurité et ce qui lui permet de persévérer sans se mettre en danger. Si elle est amenée à résister à son mari, ce ne sera pas par esprit d'insoumission, mais par soumission à une autorité plus grande, celle de son Seigneur.

Un couple qui s'aime selon la Parole de Dieu constitue, par son vécu, une prédication éloquente de l'Évangile, une parabole vivante de la relation entre le Seigneur et son Église rachetée. Les maris démontrent par leur attitude ce qu'est le Christ pour son Église (hommes et femmes touchés par la grâce) : un amour fort et courageux qui donne et se donne jusqu'à la mort s'il le faut (1 Sm 17.34-37; Jn 10.11-15, 28; 18.9). Les épouses démontrent par leur attitude la soumission confiante que l'Église (hommes et femmes touchés par la grâce) peut et doit vivre dans la foi au Christ.

---

**Charles Nicolas**, pasteur

Cet article fait partie d'une série d'articles intitulée *Pastorale de la famille*.

L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

---

21 Dans la 9<sup>e</sup> leçon de ce cours intitulée *La maison et l'Église*.

22 Dans ses propos de table, Martin Luther a dit ceci : « *Il n'est pas de relations, de communauté ou d'association qui soient plus aimables, plus charmantes et plus douces que celles de bons époux qui vivent en paix et unis. Au rebours, il n'est pas plus grande amertume et de plus grande douleur que lorsque ce bien est déchiré ou brisé. Après cette douleur vient celle de voir mourir un enfant. Et ce chagrin je l'ai ressenti et éprouvé. [...] Ainsi, les anciens avaient-ils joliment raison de faire ainsi la leçon à leurs enfants : Ma chère fille, comporte-toi envers ton mari de telle façon qu'il soit rempli de joie, quand, sur le chemin du retour, il apercevra la façade de la maison. Et si le mari vit et se conduit avec sa femme de telle façon qu'elle a chagrin à le voir partir et qu'elle est en liesse quand il rentre, alors tout va pour le mieux.* »

